



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

SEANCE EN DATE DU JEUDI 20 JUIN 2024

DEL2024-91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-7, L2122-7.1 et L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DEL2020-056 du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoint à 11 ;

Vu la délibération n° DEL2020_057 du 3 juillet 2020 portant élection des adjoints ;

Vu la demande de démission de Mme Vanina NOEL de ses fonctions de 7^{ème} adjointe au Maire en date du 4 juin 2024 ;

Vu l'arrêté n°548/2024 portant retrait des délégations de Madame Vanina NOEL, septième adjointe au Maire ;

Considérant que Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au remplacement de Mme Vanina NOEL par l'élection d'un nouvel adjoint au maire et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer ;

Considérant que le conseil municipal ayant fixé le nombre d'adjoint au Maire à 11 , il convient d'élire un nouvel adjoint au Maire après appel à candidature parmi les membres de conseil municipal ;

Considérant la candidature de Madame Anne LE MOAL déposée auprès de Monsieur le Maire ;

Considérant que le scrutin est secret ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1^{er} :

Il est pris acte de la candidature de Madame Anne LE MOAL au poste de septième adjointe au Maire.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin secret pour l'élection d'un nouvel adjoint au Maire sont les suivants :

Présents	22
Mandats	13
Votants	35

Publication le **27 JUIN 2024**
Télétransmission en Préfecture le **27 JUIN 2024**

Voix pour	29
Voix blancs	3
Voix abstentions	3

Article 2 :

Madame Anne LE MOAL est élue en tant que septième adjointe au Maire et prendra ses fonctions en date du 20 juin 2024 et indique le nouvel ordre des adjoints tel que suit :

Christian PERNOT 1^{er} adjoint au Maire
Séverine ELOTO 2^{ème} adjointe au Maire
Sonia BENNACER 3^{ème} adjointe au Maire
Yann HELBLING 4^{ème} adjoint au Maire
Naima KENNIZ 5^{ème} adjointe au Maire
Didier RASTOCLE 6^{ème} adjoint au Maire
Anne LE MOAL 7^{ème} adjointe au Maire
Christian ALLONCIUS 8^{ème} adjoint au Maire
Abida HANEEFA 9^{ème} adjointe au Maire
Ammar RAHOUANI 10^{ème} adjoint au Maire
Youba CAMARA 11^{ème} adjoint au Maire

Article 3 :

Le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis.

Article 5 :

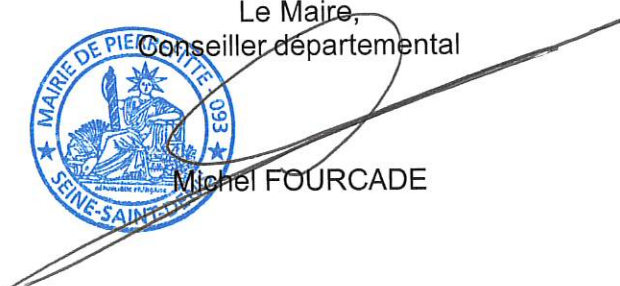
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine.


Article 6 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nom de Conseiller en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pernot, Madame Eloto, Madame Bennacer, Monsieur Helbling, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Rahouani, Monsieur Camara, Monsieur Carre, Madame Le Moal, Monsieur Timba, Madame Pavilla, Monsieur Jouvenelle, Madame Ahamada, Monsieur Muzzamil, Monsieur Jacqueray, Monsieur Potel, Monsieur Kouppé De K Martin, Madame Vétel, Monsieur Colak, Monsieur Diaouné, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | |
|-------------------------|---------------------------------|
| • Madame Kenniz | par Monsieur Pernot |
| • Monsieur Rastocle | par Monsieur Colak |
| • Madame Diop | par Monsieur Kouppé De K Martin |
| • Monsieur Petrose | par Madame Bennacer |
| • Monsieur Marthely | par Monsieur Timba |
| • Madame Sefaihi | par Monsieur Helbling |
| • Madame Haque | par Monsieur Alloncius |
| • Monsieur Lahitte | par Madame Haneefa |
| • Madame De Gelibert | par Madame Le Moal |
| • Monsieur Sales Salada | par Monsieur Diaouné |
| • Madame Miret | par Monsieur Carre |
| • Madame Minic | par Monsieur Rahouani |
| • Madame Bédar | par Monsieur Potel |

ETAIENT ABSENTS :

- Madame Noël
- Monsieur Aïd
- Monsieur Loimon
- Madame Hachelaf

Christian PERNOT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.



Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE